



Élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration de l'Irstea Clôture du scrutin le 28 septembre 2016

Le conseil d'administration est la seule instance de décision à laquelle sont élus des représentants du personnel. Donnez du sens et du poids à votre vote !

La recherche publique sur l'autel de l'austérité

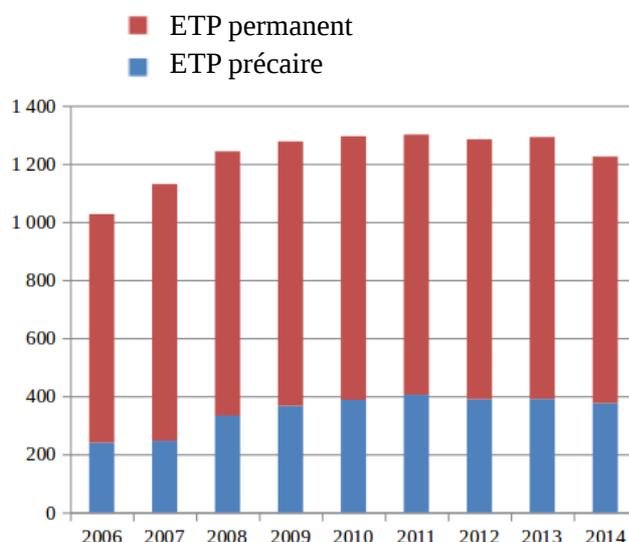
Longtemps en partie protégée, la recherche publique a été victime d'une attaque sans précédent : le gouvernement a tout simplement proposé de supprimer 256 millions d'euros sur son budget. L'intervention des Nobel, très médiatisée, ajoutée à l'indignation des syndicats et au vote unanime des membres de la commission des finances, a permis de récupérer la moitié de la somme. Qui sera affecté par les 125 millions manquants ? A l'Irstea, nous connaissons bien cette situation de pénurie puisque l'institut a perdu 45 postes de titulaires en 5 ans (sur 900 !) pour équilibrer son budget et que nous sommes confrontés à une baisse des ressources propres due à la compression des enveloppes disponibles dans les différents guichets. Il est urgent et nécessaire de changer radicalement de politique et d'investir dans l'avenir. L'argent existe : le Crédit d'Impôt Recherche mobilise 6 milliards d'euros d'argent public. Il est actuellement distribué, sans aucune contrepartie scientifique, sans aucun impact sur l'emploi, à des grandes entreprises qui pratiquent de plus l'optimisation fiscale à l'échelle mondiale. Il est urgent et nécessaire de faire un bilan de la politique d'excellence (Idex et autres ex, mais aussi ANR) qui n'a d'autre conséquence que d'étouffer, jusqu'à l'agonie, l'immense majorité des laboratoires qui n'en bénéficient pas.

Le vote CGT sera un vote clair, sans ambiguïté, pour une réorientation de la politique économique et sociale dans le pays, pour la définition des missions et des moyens de la recherche publique.

Précarité : une gangrène pour la recherche

Un domaine dans lequel nous sommes, hélas, les champions de l'ensemble de la fonction publique ! Que ce soit dans les universités, 70 000 précaires, 35 % de l'effectif qui représente 50 000 équivalents temps plein, ou les EPST, environ 20 000 personnes.

A l'Irstea, entre 2006 et 2013 la part des temporaires dans l'effectif total est passé de 23 à 30 % équivalents temps plein ! Il augmente encore en 2014 du fait de la baisse des effectifs permanents. Cette précarité, qui complique la vie des collègues concernés, gangrène l'ensemble du dispositif. Nous avons besoin de crédits récurrents pour nos laboratoires (en redistribuant l'argent de l'ANR) et d'un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique.



25 % du Crédit Impôt Recherche permettrait de titulariser 50 000 précaires !

Irstea : quel avenir pour l'institut et ses personnels ?

Au printemps dernier, deux audits ont été conduits. Le premier, par un cabinet extérieur, a conclu qu'il n'y avait pas de gaspillage et donc pas de marge de manœuvre. Le second est un audit stratégique piloté par les inspections générales des deux ministères de tutelle. L'objectif était de définir les missions et les moyens nécessaires pour les mener à bien. Initialement demandé pour juin 2015, le rapport a été remis en février 2016.

Le rapport identifie un certain nombre de faiblesses de l'organisme qui convergent avec notre analyse de la situation : « difficulté à dégager des masses critiques », « nécessité de revaloriser la situation et les carrières des chercheurs », « direction générale pléthorique, notamment la structuration et la dotation en moyens du pôle recherche et innovation qui ne correspondent pas aux priorités du pilotage scientifique », « peine à se doter d'une politique scientifique cohérente », etc.

Comme cette situation ne peut pas durer au risque d'accroître le déficit budgétaire et les pressions sur le personnel, le rapport propose **quatre scénarios d'évolution**.

Le **premier**, basé sur le constat que « l'analyse financière détaillée ne suscite pas d'alarme immédiate », propose de suivre des recommandations d'optimisation des ressources, émises par un cabinet privé, sans modification budgétaire. Il correspond donc au statu quo, c'est-à-dire qu'il condamne l'organisme à une lente agonie (même au prix d'une pression intenable sur le personnel pour faire augmenter les ressources propres via les contrats de recherche et expertise avec des partenaires extérieurs). En plus de contraintes de fonctionnement extrêmement sévères, 45 postes de titulaires ont été supprimés ces 5 dernières années pour équilibrer le budget. Pour 2016, la direction annonce 34 recrutements, dont 22 scientifiques, ce qui compenserait seulement les départs en retraite de 2015.

Le **deuxième**, complémentaire du premier, est incompréhensible : il « propose de mettre fin progressivement au statut particulier des personnels recherche de l'Irstea et de ne plus recruter sur des emplois inscrits au budget de l'IRSTEA que des personnels appartenant aux corps d'autres organismes de recherche. » Outre le fait que les corps recherche de l'Irstea sont identiques à ceux des autres EPST, sans aucune spécificité, on peut se demander quel organisme accepterait ces conditions (recruter pour un autre).

Le **troisième scénario** est une fusion avec un autre EPST, sous la tutelle de ministère de l'écologie, l'IFSTTAR. Or celui-ci résulte déjà de la réunion, encore non digérée, de l'INRETS et du LCPC. De plus, sa situation budgétaire n'a rien d'enviable : il doit perdre le tiers de ses postes en 10 ans. Sa directrice générale, membre du CA de l'Irstea, a clairement fait savoir qu'elle n'adhérait pas à cette solution.

Enfin, le **quatrième scénario** propose une intégration de l'Irstea au sein de l'INRA qui maintiendrait, en la matérialisant, la spécificité de l'Irstea. Bien que de nombreuses équipes travaillent au quotidien avec l'INRA, ce scénario demanderait une réorganisation de l'INRA, qui, contrairement au CNRS, n'est pas structuré en instituts. Au-delà des aspects scientifiques, il n'y aurait aucun problème d'intégration des corps recherche mais les conditions d'accueil des salariés du ministère de l'agriculture seraient à définir.

Le conseil d'administration s'est réuni le 17 mars. La position des ministères de tutelle est de retenir le scénario du statu quo en demandant à l'organisme d'en faire toujours plus : davantage d'excellence, davantage de ressources propres et d'établir un plan de performance.

Le Président vient de voir son mandat renouvelé. Même si sa feuille de route n'est pas publique, l'ensemble de ses interventions montre que l'autonomie de l'institut n'est plus une perspective envisagée. La question n'est plus de savoir si nous allons fusionner avec un autre établissement mais plutôt avec qui et quand.

Comme aucun des deux scénarios de fusion n'est applicable tel qu'il est formulé, la réponse à ces questions devra intégrer les dimensions scientifiques nationales ainsi que locales, mais également le devenir des personnels. Le conseil d'administration devra jouer un rôle clé dans ce processus.

Plus de primes pour les statuts recherche et pas d'individualisation

La mise en place du statut recherche (décret de 1983) a coïncidé avec la désindexation des salaires sur les prix. Lorsque cette politique dite de l'échelle mobile a été supprimée, les grilles de salaires se sont progressivement tassées vers le bas, comme en témoigne l'évolution du rapport entre le salaire d'embauche, par catégorie, et le SMIC :

	C	B	A
1983	1,15	1,33	1,75
2014	1,01	1,03	1,12

De ce fait la rémunération des qualifications n'était plus assurée. La réponse apportée par la majorité des ministères a été la mise en place de primes, qui arrivent à représenter aujourd'hui 30 % de la rémunération. Il y a une exception notable dans ce dispositif : le ministère de la recherche. Pour les corps en bénéficiant, la PPRS est de l'ordre de 12 % du salaire, les chercheurs ont une prime ridiculement petite.

Le SNTRS-CGT revendique une prime de 30 % pour tous les personnels, de l'adjoint technique au chercheur. C'est une question d'équité entre les ministères, notamment avec le ministère de l'agriculture, c'est un élément de justice sociale.

Ceci est une étape nécessaire avant l'intégration des primes dans le salaire.



Dans ce contexte, la réforme du régime indemnitaire dans l'ensemble de la fonction publique ne constitue en rien une réponse. Au contraire !

Le RIFSEEP ne concerne pas les chercheurs, qui restent soumis à la PEDR, attribuée à quelques un seulement. De nombreux corps ont demandé, et certains l'ont obtenu, d'être exceptés du dispositif RIFSEEP. A la place de la PPRS et de toutes les autres primes, le nouveau système prévoit une part mensualisée et une part optionnelle annualisée. La part mensualisée ne dépendra plus du grade, mais de la fonction. Le salaire ne sera plus uniquement déterminé par l'indice et le corps d'appartenance,

mais également par l'emploi occupé !

Certains pourraient croire qu'ainsi ils pourraient être mieux reconnus. Ce serait une erreur pour au moins deux raisons : le risque est grand de justifier les absences de promotion par une augmentation temporaire de la prime ; et, d'autre part, l'enveloppe des primes demeure identique : ce qui sera donné aux uns sera pris aux autres.

La loi indique que nous serons tous, hormis les chercheurs, soumis à ce régime au 1^{er} janvier 2017. Mais, du fait d'un important mouvement dans les EPST, au nom du caractère collectif du travail, la mise en œuvre n'est pas très avancée. Bien que devant entrer en application en janvier prochain, la direction n'a toujours pas décrit comment elle prévoit sa mise en œuvre à l'Irstea !

<http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article1818>

Moduler les primes pour hiérarchiser les emplois : c'est inacceptable !

Carrières

Dans ce domaine aussi nous sommes en retard ! Mais il existe un (petit) espace de négociations.

Le gouvernement a décidé de mettre en place le protocole « Parcours Professionnels Carrières Rémunérations » PPCR, malgré l'avis négatif de la majorité des syndicats dû à l'insuffisance des propositions. Rappelons que le PPCR est financé par le gel du point d'indice pendant 5 ans et la suppression des échelons accélérés. Pour les catégories C (adjoints techniques) et B (techniciens) le processus est arrivé à son terme. Il entrera en vigueur en 2016 pour les B, 2017 pour les C. Il se traduit par une conversion d'une partie de la prime en points d'indice. Les montants annuels maximum sont de 167 € pour les C et de 278 pour les B.

Pour les A, la concertation est lancée. Notre objectif immédiat est l'alignement des grilles des IE sur celles des attachés d'administration, catégorie « A type ». Les Chargés de Recherche sont nettement défavorisés par rapport à leurs collègues Maîtres de Conférence : nous proposons notamment de prolonger la grille des CR1 par des échelons Hors Échelle Lettre sans toutefois créer une classe exceptionnelle qui serait une barrière supplémentaire de fait.

Ces deux principes de base impactent l'ensemble des grilles de la catégorie A. Voir le détail des propositions dans **Salaires, carrières des personnels de la recherche : Stoppons l'injustice !**

<http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/sntrscgt/spip.php?article1783>

Nous voulons obtenir :

- une augmentation des salaires et révision de l'ensemble des grilles sur la base du SMIC à 1700€ et d'un doublement sur l'ensemble de la carrière,
- des créations d'emplois de titulaires qui correspondent aux besoins de la recherche,
- une réaffectation d'une partie du Crédit Impôt Recherche et des fonds de l'ANR vers des financements récurrents pour la recherche,
- une évolution pour les personnels de l'institut qui garantisse l'avenir professionnel de chacun, quel que soit sa thématique ou son statut.

Votre liste SNTRS-CGT Irstea au Conseil d'administration :

une grande diversité des sites, des statuts, des qualifications



Lynda Aissani
(IR, Rennes)



Nathan Daumergue
(TR, Grenoble)



Myriam Chanet
(IR, Clermont)



Yves Le Gat
(IPEF, Bordeaux)



Augustin Luxin
(TR, Montpellier)



Evelyne Langlois
(IE, DG)



Serge Guillaume
(IR, Montpellier)



Christelle Gramaglia
(CR, Montpellier)

Donnez du poids à vos revendications : votez CGT